

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser-
au
Monite-
belge

09054344

TRIBUNAL COMMUNAL
CHARLEROI

06-04-2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/04/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0457.646.592

Dénomination

(en entier) : **D.V.M.P.**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 7141 Mont Sainte Aldegonde, rue Bois des Faulx, 178

Objet de l'acte : Modification de l'objet social

D'un procès-verbal dressé par Yves GRIBOMONT, Notaire à Seneffe, le 25 mars 2009.

Il résulte que l'assemblée générale de la société D.V.M.P. a pris les résolutions suivantes :

1.- de compléter l'objet social par les activités suivantes :

L'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et au détail de tous vêtements, sous-vêtements, de chaussures, de bijoux de fantaisie, de maroquinerie, le commerce de textiles,

La gravure, l'impression et le flocage sous quelque forme que ce soit et sous tous supports.

Le commerce en général de tout article relatif aux animaux de compagnie ou domestiques (aliments, produits, matériel de toilettage et accessoires).

La société pourra exercer un mandat d'administrateur, gérant ou liquidateur dans toute autre société.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté, personnelle ou réelle, en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

2.- de modifier l'article 4 des statuts en insérant le texte suivant après le troisième paragraphe :

« Toutes opérations relatives à l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et au détail de tous vêtements, sous-vêtements, de chaussures, de bijoux de fantaisie, de maroquinerie, le commerce de textile.

Toutes opérations relatives au commerce en général de tout article relatif aux animaux de compagnie ou domestiques (aliments, produits, matériel de toilettage et accessoires).

La société peut exercer un mandat d'administrateur, gérant ou liquidateur dans toute autre société.

La société peut se porter caution et donner toute sûreté, personnelle ou réelle, en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Déposées en même temps :

- Expédition de l'acte de modification des statuts
- Rapport de la gérance sur la modification de l'objet social
- Situation active et passive
- Coordination des statuts

Pour extrait analytique conforme délivré en vue de la publication au Moniteur belge.

Yves GRIBOMONT
Notaire à Seneffe